Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DES
HAUTES PYRENEES

PREFETE DES HAUTES PYRENEES
Cabinet - Pôle Communication Interministérielle

DOSSIER PRESSE 14/01/2016

SERVICE CIVIQUE

Environ 70 volontaires sont en contrat actuellement dans le département. Des offres sont encore à pourvoir pour renforcement de la cohésion sociale et du vivre-ensemble.

Dans les services de l'État et ses opérateurs : 2 volontaires à la préfecture, 1 à la sous-préfecture de Bagnères de Bigorre, 5 au SDIS, 1 dans la police, 1 en gendarmerie, 7 jeunes à la Mission locale, 3 à Pôle emploi et 17 offres à pourvoir dans les services de l'Education nationale.

De nouvelles missions en 2016 et une formation dans le département

Agrées pour janvier et février 2016 de nouvelles **offres sont en ligne** sur le site de l'agence du service civique à l'adresse http://www.service-civique.gouv.fr

Tout jeune peut y candidater directement :
- la régie du Grand Tourmalet : information et d'accompagnement des clients lors de leur arrivée sur le territoire, sur le lieu d'hébergement et jusqu'au domaine skiable ;

- l'association SAGV : aider les personnes gens du voyage à s'approprier les usages et/ou outils numériques

A court terme, plusieurs **stations de ski** devraient accueillir des services civiques. Par ailleurs, les organismes suivants sont en cours d'agrément : Dans 6T, L'Etoile sportive pouzacaise, FIL, Réserve Naturelle d'Aulon et le centre de loisirs de Maubourguet.

Création d'une formation civique et citoyenne pour les volontaires du département, en partenariat avec les associations d'éducation populaire (Ligue de l'enseignement, AFEV, Petits Débrouillards et le Collectif Rivages).

Contact Presse :
Pôle communication interministérielle : 05.62.56.65.05
pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr
facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées twitter.com/@Prefet65
site internet : http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/

Les collectivités locales doivent se mobiliser

Un nouvel agrément : SMECTOM, et un agrément à venir : le service jeunesse de la Ville de Tarbes.

Trop peu de collectivités locales recrutent dans le département, alors qu'elles ont de nombreuses opportunités de mission : dans la solidarité, la culture, la préservation de l'environnement... Il est impératif qu'elles se mobilisent pour ce dispositif au coeur du renforcement de la cohésion sociale et du vivre-ensemble.

Le droit universel au service civique est une des mesures décidées par le Gouvernement pour le développement de l'engagement en faveur de la citoyenneté Il vise à renforcer l'appartenance de chacun, notamment des jeunes, à une communauté de destin et à des valeurs partagées, et à donner à tous les mêmes opportunités, dans un respect commun des règles du vivre ensemble.

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme. Les missions sont indemnisées 573 euros par mois. Il ne s'agit pas d'un emploi. Le statut du jeune volontaire est spécifique : il n'est pas salarié, ni stagiaire, ni bénévole.

L'État veille d'une part à la qualité des mission proposées, à l'encadrement des jeunes et au respect du principe de non-substitution à l'emploi.